



THERMITAL

Groupes Thermiques Acier

Attention: Tarif 2010!!

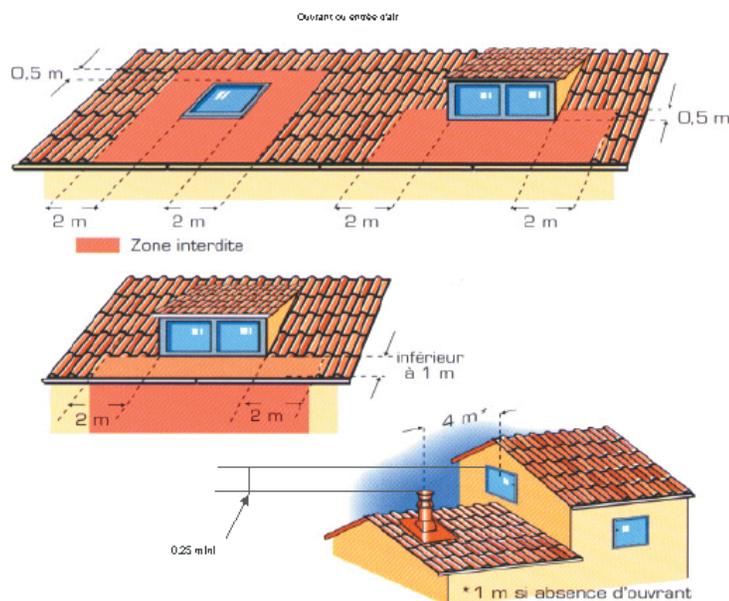
+4%
pour prix tarif 2012

GUIDE TECHNIQUE

INFORMATIONS PRATIQUES VENTOUSE FIOUL EVACUATION DES PRODUITS DE COMBUSTION

Distances minimales ou interdites

POSITION SUR UN TOIT



Conduits certifiés CSTB

- CSTB 14/02 - 761
- CSTB 14/03 - 775

Nuisances sonores

Attention aux risques de gêne par nuisances sonores avec le voisinage selon l'orientation du terminal horizontal.

Nous déconseillons l'installation du terminal en direction de l'habitation voisine.

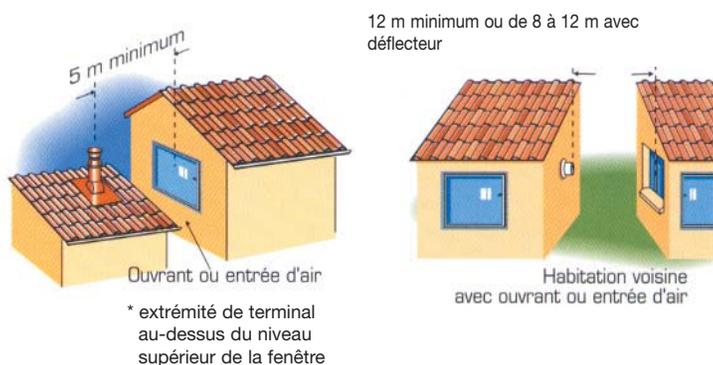
Longueur maximale autorisée des conduits pour l'évacuation des gaz de combustion : 6 m

La longueur se mesure en additionnant les longueurs de conduits et les longueurs équivalentes des autres éléments :

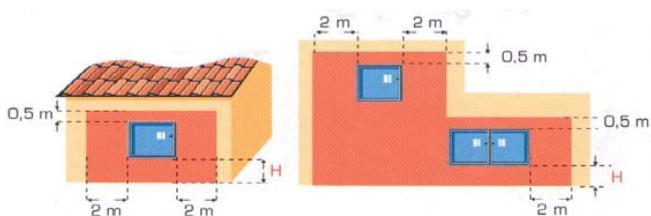
- 1 coude à 90° = 1 m
- 1 coude à 45° = 0,5 m.

Croquis non exhaustifs.

POSITION PAR RAPPORT AU VOISINAGE



POSITION SUR UN MUR



Zone interdite :
H > 0,5 m
H < 2 m si passage

Terminal horizontal sous une saillie
Terminal sous balcon interdit

Mise en oeuvre du terminal horizontal

Le percement du mur s'effectue au moyen d'une carotteuse avec un diamètre de 145 mm.

Une très légère pente de 2%, inclinée vers la chaudière est à prévoir lors de la mise en place.

Dilution des gaz de combustion

Le terminal doit déboucher dans une zone où les gaz de combustion peuvent se diluer dans l'atmosphère sans risque d'être recyclés par la chaudière en fonctionnement.

Une sphère de 1 m de diamètre est admise comme zone minimale de dilution des produits de combustion.

ACCESSOIRES VENTOUSE FIOUL

Les terminaux concentriques horizontaux

Télescopique court Fumée Inox / Air PVC

emboîtement 50 mm
scellement mural maxi 310 mm
diamètre perçage mural 145 mm.



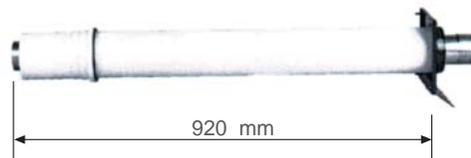
Télescopique long Fumée Inox / Air PVC

emboîtement 50 mm
scellement mural maxi 510 mm
diamètre perçage mural 145 mm.



Fixe et long Fumée Inox / Air PVC

emboîtement 50 mm
diamètre perçage mural 130 mm.



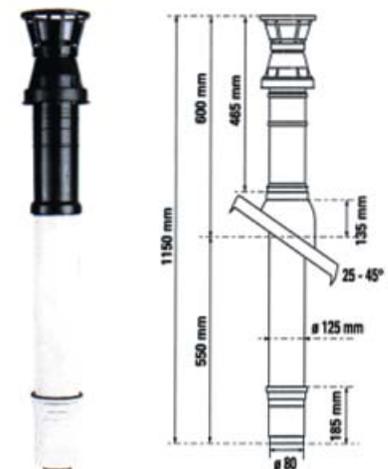
Les terminaux concentriques verticaux

Fumée / Inox Air / PVC

emboîtement 50 mm.



Télescopique



Fixe

ACCESSOIRES VENTOUSE

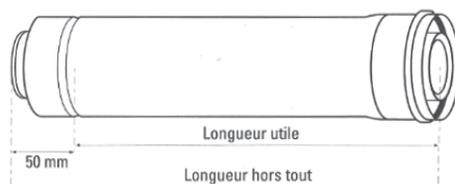
CODE	ARTICLE	PRIX H.T. (€)
1000-919	Terminal concentrique horizontal fixe	123
1000-916	Terminal concentrique vertical fixe	139
	Terminal concentrique horizontal telescopique court	intégré dans le kit ventouse au verso
	Terminal concentrique horizontal telescopique long	intégré dans le kit ventouse au verso
	Terminal concentrique vertical telescopique	intégré dans le kit ventouse au verso

GUIDE TECHNIQUE

ACCESSOIRES VENTOUSE FIOUL

Rallonges isolées (blanc)

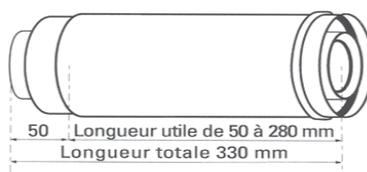
3 longueurs : 1 m / 0.5 m / 0.25 m
 Ø 80 inox / 125 galva mm
 emboîtement 50 mm
 joint silicone résistant 270 °C.



Les deux conduits concentriques peuvent être montés l'un après l'autre : montage facile en toute circonstance.

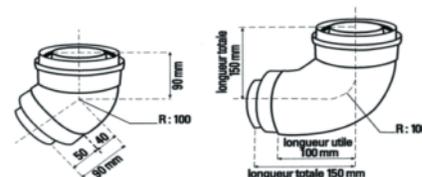
Manchon réglable (blanc)

Pour obtenir la cote souhaitée sur un tronçon de ventouse.
 Il permet de compenser de 50 à 280 mm.
 Les visites de contrôle sont elles aussi facilitées.
 Indispensable avec le terminal recoupable.



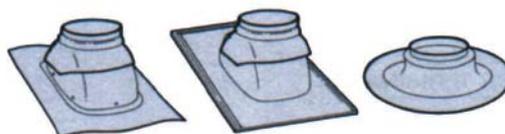
Coudes 90° - 45° (blanc)

A large rayon,
 ils limitent la perte de charge
 Ø 80 inox / 125 galva mm.



Solins plat / pente (noir)

Assurent l'étanchéité au niveau du passage de toiture. Une rotule permet l'adaptation à la pente du toit. Bavette en plomb.



Pour l'entretien : Boite de Joints d'étanchéité

Avec :
 - 5 joints diam.80 mm fumée
 - 2 joints diam. 125 mm air comburant.

Cône de récupération des condensats (blanc)

Equipé d'un embout pour l'évacuation des condensats et d'une prise de mesure.
 Hauteur totale 183 mm.
 Emboîtement 38 mm.



Défecteur (noir)

Pour terminal horizontal
 Protège : du vent, du toucher, du bruit
 Dimensions : 165 x 165 x 205 (prof) mm.

ACCESSOIRES VENTOUSE FIOUL

CODE	ARTICLE	PRIX H.T. (€)	NOTE
1000-903	Rallonge isolée 1 m	116	
1000-904	Rallonge isolée 0.5 m	79	
1000-905	Rallonge isolée 0.25 m	58	
1000-909	Manchon réglable	72	
1000-906	Coude 90°	92	
1000-907	Coude 45°	74	
1000-902	Cône récupération des condensats	104	
1000-908	Défecteur	58	
1000-912	Solin toit plat (noir)	31	
1000-913	Solin pente 5/25° (noir)	58	
1000-914	Solin pente 25/45° (noir)	46	
1000-918	Boite de joints d'étanchéité	24	
1001-083	Raccord de substitution	21	

Les kits ventouse fioul

Kit ventouse horizontal court / long

avec :

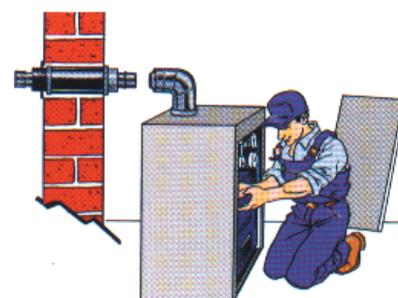
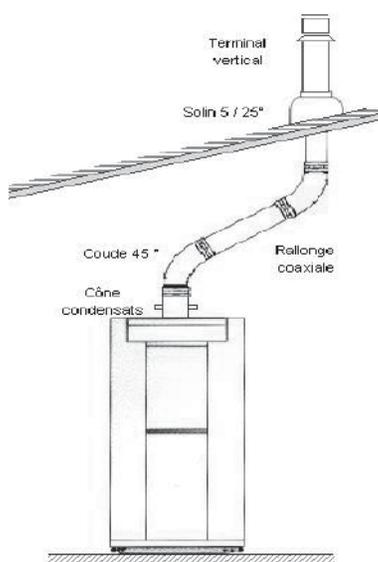
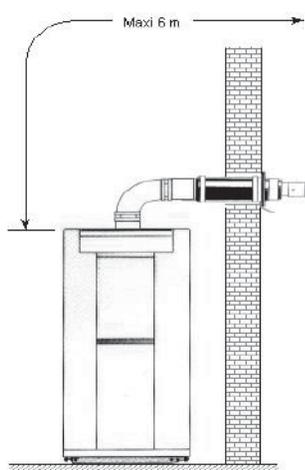
- terminal concentrique horizontal télescopique court/long
- coude 90°
- plaque murale
- bavette anti-goutte.



Kit ventouse vertical

avec :

- terminal concentrique vertical télescopique
- cône de récupération des condensats.



Ventouse façade concentrique avec kit ventouse horizontal concentrique (TYPE C 13).

Ventouse toiture concentrique avec kit ventouse vertical concentrique + accessoires (TYPE C 33).

Le terminal télescopique facilite le montage et l'inspection des conduits.

Longueur maximale autorisée : 9 m (1 coude à 90° = 1 m / 1 coude à 45° = 0.5 m).

ACCESSOIRES VENTOUSE FIOUL

CODE	ARTICLE	PRIX H.T. (€)	NOTE
1000-910	Kit ventouse horizontal concentrique court	230	
1000-911	Kit ventouse horizontal concentrique long	267	
1000-901 +902	Kit ventouse vertical concentrique	376	

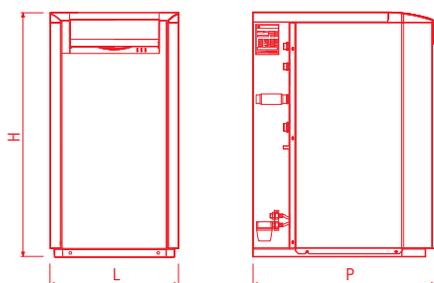
AQUAMINI RVC



AQUAMINI RVC ★★★

CHAUDIÈRE VENTOUSE FIOUL EN ACIER VITRIFIÉ BASSE TEMPÉRATURE.
CHAUDIÈRE AU SOL HAUT RENDEMENT, ÉQUIPÉE D'UN BRÛLEUR FIOUL
À AIR SOUFLÉ AQUAMINI RVC CHAUFFAGE SEUL : ★★★

- Combustion étanche de type C13 et C33.
- Evacuation fumée/air comburant 80/125 mm concentrique.
- Foyer acier vitrifié (température mini de retour 38°C).
- Puissance nominale 24.5 kW.
- Equipement complet : Brûleur fioul pré-régulé, filtre fioul, vase d'expansion 10 litres, circulateur chauffage, clapet anti retour, soupape de sécurité, purgeur automatique et tableau de commande.
- Production d'ECS possible par ballon séparé en utilisant le kit électrique.
- Tableau de commande électromécanique, simple à utiliser et esthétique, équipé de manomètre, bouton de réglage et de voyants lumineux de signalisation.
- Principales fonctions :
 - Visualisation et réglage de la température de la chaudière
 - Etat de fonctionnement du brûleur
 - Thermostat mini
 - Commutateur Hiver/arrêt/Eté
 - Signalisation des sécurités.
 - Visualisation et réglage de la température de la chaudière
 - Etat de fonctionnement du brûleur
 - Thermostat mini
 - Commutateur Hiver/arrêt/Eté
 - Signalisation des sécurités.



CHAUDIÈRE AQUAMINI RVC

CODE	ARTICLE	kW (nominale)	kW (utile)	PRIX H.T. (€)	COMBUSTIBLE	L (mm)	P (mm)	H (mm)	POIDS (kg)
1055-203	AQUAMINI RVC	24,5	22,3	3 113	Fioul	450	640	850	92

Accessoire

CODE	ARTICLE	PRIX H.T. (€)	NOTE
1001-714	Kit électrique priorité ECS	198	Pour le fonctionnement du ballon ECS séparé

AQUAWIND RSC

5 ans de garantie
corps de chauffe

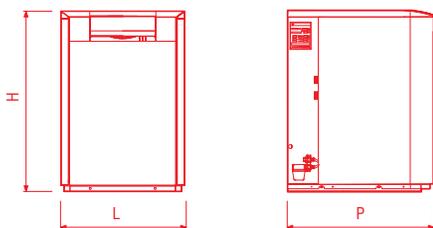
THERMITAL



AQUAWIND RSC ★★★

CHAUDIÈRE VENTOUSE FIOUL EN ACIER BASSE TEMPÉRATURE.
CHAUDIÈRE AU SOL HAUT RENDEMENT, ÉQUIPÉE D'UN BRÛLEUR FIOUL
À AIR SOUFLÉ AQUAWIND RSC CHAUFFAGE SEUL : ★★★

- Combustion étanche de type C13 et C33.
- Evacuation fumée/air comburant 80/125 mm concentrique.
- Foyer acier (température mini de retour 38°C).
- Puissance nominale 33.2 kW.
- Equipement complet : Brûleur fioul pré-réglé, filtre fioul, vase d'expansion 12 litres, circulateur chauffage, clapet anti retour, soupape de sécurité, purgeur automatique et tableau de commande.
- Production d'ECS possible par ballon séparé en utilisant le kit électrique.
- Tableau de commande électromécanique, simple à utiliser et esthétique, équipé de manomètre, bouton de réglage et de voyants lumineux de signalisation.
- Principales fonctions :
 - Visualisation et réglage de la température de la chaudière
 - Etat de fonctionnement du brûleur
 - Thermostat mini
 - Commutateur Hiver/arrêt/Eté
 - Signalisation des sécurités.



CHAUDIÈRE AQUAWIND RSC

CODE	ARTICLE	kW (nominale)	kW (utile)	PRIX H.T. (€)	COMBUSTIBLE	L (mm)	P (mm)	H (mm)	POIDS (kg)
1005-202	AQUAWIND RSC	33,2	30,7	2 890	Fioul	600	740	850	125

Accessoire

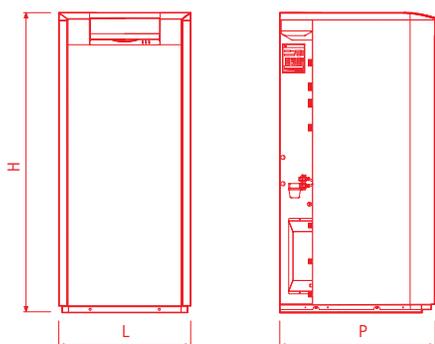
CODE	ARTICLE	PRIX H.T. (€)	NOTE
1001-714	Kit électrique priorité ECS	198	Pour le fonctionnement du ballon ECS séparé



AQUAPLUS BSVC ☆☆☆

CHAUDIÈRE AU SOL HAUT RENDEMENT, ÉQUIPÉE D'UN BRÛLEUR FIOUL À AIR SOUFFLÉ AQUAPLUS BSVC CHAUFFAGE + ECS AVEC BALLON ÉMAILLÉ 110 L INTÉGRÉ : ☆☆☆

- Combustion étanche de type C13 et C33.
- Evacuation fumée/air comburant 80/125 mm concentrique.
- Foyer acier vitrifié (température mini de retour 38°C).
- Puissance nominale 28.9 kW et 33.2 kW.
- Equipement complet : Brûleur fioul pré-régulé, filtre fioul, vase d'expansion 12 litres pour le chauffage et 3 litres pour le sanitaire, circulateurs chauffage et sanitaire, clapet anti retour, soupapes de sécurité chauffage et ECS, purgeur automatique et tableau de commande.
- Production d'eau chaude sanitaire par ballon intégré 110 litres émaillé. Equipé d'une trappe de visite et d'une anode de magnésium. Contrôle de l'anode sans démontage. Fonction antilégionélose.
- Tableau de commande électronique, simple à utiliser à affichage digital, permettant de visualiser clairement les réglages effectués. Voyants lumineux de signalisation.
- Principales fonctions :
 - Logique de régulation avec arrêt total
 - Visualisation et réglage de la température de la chaudière et du ballon ECS
 - Autodiagnostic de fonctionnement
 - Programmation des visites d'entretien
 - Priorité eau chaude sanitaire
 - Antilégionélose
 - Protection antigel
 - Dégommage des pompes de circulation
 - Commutateur Hiver/arrêt/Eté
 - Signalisation des sécurités
 - Compteur horaire.



CHAUDIÈRE AQUAPLUS BSVC

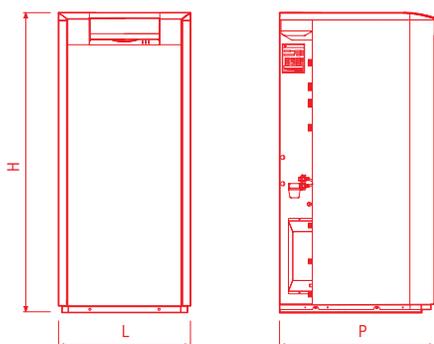
CODE	ARTICLE	kW (nominale)	kW (utile)	PRIX H.T. (€)	COMBUSTIBLE	L (mm)	P (mm)	H (mm)	POIDS (kg)
1000-209	AQUAPLUS 25 BSVC	28,9	26,5	3 944	Fioul	600	740	1425	205
1000-210	AQUAPLUS 29 BSVC	24,5	22,3	4 243	Fioul	600	740	1425	205



AQUAPLUS BSVC G (1 ou 2) ★★ ★

CHAUDIÈRE VENTOUSE FIOUL EN ACIER VITRIFIÉ BASSE TEMPÉRATURE. CHAUDIÈRE AU SOL HAUT RENDEMENT, ÉQUIPÉE D'UN BRÛLEUR FIOUL À AIR SOUFLÉ AQUAPLUS BSVC CHAUFFAGE 2 CIRCUITS + ECS AVEC BALLON ÉMAILLÉ 110 L INTÉGRÉ : ★★ ★

- Combustion étanche de type C13 et C33.
- Evacuation fumée/air comburant 80/125 mm concentrique.
- Foyer acier vitrifié (température mini de retour 38°C).
- Puissance nominale 33,2 kW.
- Equipement complet : Brûleur fioul pré-régulé, filtre fioul, vase d'expansion 12 litres pour le chauffage et 3 et 2 litres pour le sanitaire, 2 circuits chauffage et 1 circuit sanitaire, clapets anti retour, soupapes de sécurité chauffage et ECS, purgeur automatique et tableau de commande.
Circuit chauffage départ direct : 1 circulateur pour une zone à température chaudière.
Circuit chauffage départ mélangé : 1 circulateur et une vanne 3 voies motorisée pour une zone à température régulée.
- Production d'eau chaude sanitaire par ballon intégré 110 litres émaillé. Equipé d'une trappe de visite et d'une anode de magnésium. Contrôle de l'anode sans démontage. Fonction antilégionellose.
- Tableau de commande climatique : Très évolué équipé d'un écran LCD qui permet de gérer intelligemment le chauffage et la production d'ECS. Equipé d'une sonde extérieure, il permet d'optimiser la consommation d'énergie.
- Principales fonctions :
 - Programmation hebdomadaire et journalière de 4 niveaux de température : antigel, réduit, confort zone 1, confort zone 2
 - Gestion d'un circuit sur vanne de mélange motorisée. (Modèle BSVC G1)
 - Gestion de 2 circuits : un par action sur vanne de mélange, un sur circulateur (Modèle BSVC G2)
 - Programmation des visites d'entretien
 - Priorité eau chaude sanitaire
 - Antilégionellose
 - Protection antigel
 - Dégommage des pompes de circulation.



CHAUDIÈRE AQUAPLUS BSVC G (1 ou 2)

CODE	ARTICLE	kW (nominale)	kW (utile)	PRIX H.T. (€)	COMBUSTIBLE	L (mm)	P (mm)	H (mm)	POIDS (kg)
1000-211	AQUAPLUS BSVC G1	28,9	30,7	5 585	Fioul	600	740	1425	205
1000-212	AQUAPLUS BSVC G2	24,5	30,7	6 013	Fioul	600	740	1425	205



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE EMAT 2010

1. Généralités

Toutes nos ventes sont soumises aux présentes Conditions Générales de Vente EMAT 2010. L'acheteur y adhère pleinement et sans réserve. Toute clause ou condition contraire aux présentes Conditions Générales de Vente EMAT 2010 figurant sur la commande ou sur des correspondances de l'acheteur ne pourra prévaloir sur ces Conditions Générales de Vente EMAT 2010 sauf acceptation formelle et expresse de notre société.

Les renseignements portés sur les catalogues, prospectus, tarifs et schémas ne sont donnés qu'à titre indicatif par le vendeur. Celui-ci se réserve le droit d'apporter, à tout moment, et sans préavis, toutes modifications, sauf à partir du moment où le matériel aura fait l'objet d'un dossier technique venant à l'appui d'un contrat de vente.

Notre société ne sera liée par les engagements qui pourraient être pris par nos représentants que sous réserve de confirmation écrite de notre société.

2. Etudes et projets

Notre société n'engage pas sa responsabilité sur les conseils qui peuvent lui être demandés et n'entrant pas dans sa compétence normale, limitée aux caractéristiques des produits. Tout acheteur, ou utilisateur désirant obtenir des résultats spécifiques, devra s'assurer les conseils de professionnels autorisés pour déterminer les matériels à utiliser dans ce but.

3. Commandes

Notre société ne sera liée par les commandes prises par ses représentants ou employés que sous réserve d'une confirmation écrite par notre société.

4. Modification ou annulation de commande

Toute modification ou annulation de commande demandée par l'acheteur ne pourra être prise en considération que si elle est parvenue par écrit à notre société avant l'expédition des produits. En cas d'accord de notre société, l'acheteur devra supporter tous les frais liés à cette modification ou à cette annulation, en cas de refus, notre société aura également droit au paiement de ces frais et les acomptes versés par l'acheteur seront acquis à notre société.

5. Livraisons et transport

Nos marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur, qu'elles soient expédiées franco de port ou non. Il appartient à l'acheteur de vérifier les expéditions à l'arrivée (nombre et état des colis réceptionnés) et d'exercer, s'il y a lieu, ses recours contre le transporteur. Sans préjudice de ces recours, toute réclamation relative aux vices apparents ou à la non conformité du produit livré devra, pour être prise en considération, être formulée à notre société dans les quarante huit heures après la date de réception, et ce, par lettre recommandée avec avis de réception.

Les marchandises livrées ne sont pas déchargées. Il appartient à l'acheteur de prendre ses dispositions pour la réalisation de cette opération chez le destinataire.

Les délais de livraison sont indiqués aussi exactement que possible mais sont fonction des possibilités d'approvisionnement et de transport. Les retards par rapport à ces délais ne peuvent justifier l'annulation de la commande, ni donner lieu à des retenues, indemnités de retard ou paiements de dommages et intérêts.

6. Prix

Nos prix s'entendent H.T., nets de tout escompte et sont facturés sur la base des tarifs en vigueur au jour de la livraison.

7. Reprises et échanges

Aucun produit ne pourra être repris ou échangé sans accord préalable écrit de notre société. La non observation de cette clause pourra entraîner la réexpédition du matériel à l'acheteur et ce, à ses frais exclusifs. Les risques du retour sont toujours à la charge de l'acheteur.

Aucune demande de reprise ne sera prise en compte plus de 6 mois après la livraison initiale.

Tout matériel devra être retourné dans son emballage d'origine. Tout matériel retourné pour réparation ou échange fera l'objet d'une expertise. Le devis des réparations sera communiqué au client et les reprises ou échanges ne seront effectués que sur commande écrite du client.

Tout retour de matériel neuf consécutif à une erreur :

- d'EMAT: fera l'objet d'un avoir total
- de l'acheteur: fera l'objet d'un avoir avec une décote de 30% pour les produits tenus en stock par EMAT avec une décote de 40% pour les produits non tenus en stock par EMAT.

Les avoirs ne sont pas remboursables. Ils peuvent être affectés au règlement d'une commande en cours ou à venir.

8. Montage - Mise en service - Réglage

Les frais de montage de nos produits sont à la charge de l'acheteur. Les déplacements éventuels nécessaires à la mise en service et au réglage de nos produits ne sont pas compris dans nos prix et sont donc à la charge de l'acheteur. Dans le cas où, après livraison, les caractéristiques ou performances du matériel seraient contestées et nécessiteraient des mesures par le vendeur, l'acheteur supporterait entièrement les frais engagés par le vendeur s'il est prouvé que les prestations de ce dernier sont respectées.

9. Paiement

Les réclamations éventuelles, dont le recours en garantie concernant une fourniture quelconque ne dispensent pas l'acheteur de régler les factures à leur échéance. Le délai de paiement des factures s'entend à partir de la mise à disposition des marchandises.

Sauf conventions exceptionnelles, nos fournitures sont payables à 30 jours fin de mois, net sans escompte.

Conformément à la loi n°2001-420 du 15 mai 2001, les pénalités de retard sont exigibles à compter du jour suivant la date de règlement figurant sur la facture, au taux égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal.

10. Réserve de propriété

Les marchandises vendues restent la propriété de notre société jusqu'à paiement intégral du prix et ce, même en cas de procédure collective, conformément à la loi du 12 mai 1980. Néanmoins, à compter de la mise à disposition de marchandises, l'acheteur assume la responsabilité des dommages que ces biens pourraient subir ou occasionner, pour quelque cause que ce soit.

11. Garantie

Les appareils sont garantis un an contre tous vices de fabrication, sauf stipulation contraire et sous réserve d'être installés et maintenus par des professionnels qualifiés, conformément à la réglementation en vigueur, les règles de l'art et aux instructions qui figurent sur nos notices de montage et dans la mesure où ils fonctionnent dans des conditions normales d'utilisation. La garantie prendra effet à la date de facturation établie par EMAT et sous réserve de réception, dans les 15 jours qui suivent la mise en service, chez EMAT, du bon de garantie ou du rapport de mise en service attesté et signé. Nous déclinons toute responsabilité et aucune garantie ne serait applicable en cas d'installations défectueuses, mal adaptés ou non conformes aux normes en vigueur. La garantie se limite à la remise en état ou à l'échange gratuit après contrôle de notre part, de la (ou des) pièce(s) défectueuse(s) par une pièce identique ou similaire; les frais de main d'œuvre, de déplacement, d'accession sur chantier au matériel et de transport sont exclus. Seuls sont concernés les défauts de fabrication et de matière première.

Tout remplacement réalisé durant la période de garantie, même si celui-ci nécessite éventuellement une immobilisation du matériel, ne peut en aucun cas prolonger la durée de cette garantie. Aucun dommage et intérêt ne pourra être réclamé pour préjudice indirect, commercial ou autre.

Ne peuvent être pris en considération et couverts par notre garantie des dommages incombant :

- à des phénomènes extérieurs, tels que; inondations, eaux anormalement calcaires, etc.
- à des négligences de l'utilisateur, telles que; manque d'eau, de combustibles ou d'électricité.
- au non respect des consignes stipulées dans nos documents, à une détérioration due à une mauvaise manutention au cours du transport ou à une fausse manœuvre, à une utilisation d'accessoires autres que ceux d'origine, à des défauts de surveillance et d'entretien.

Que ce soit à l'égard de l'acheteur ou de toute autre personne, notre société ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des dommages corporels ou matériels de quelque nature qu'ils soient, qui pourraient être provoqués par nos produits ou qui seraient la conséquence directe ou indirecte de l'utilisation des dits produits.

12. Juridiction

Toute contestation relative à l'interprétation ou à l'exécution des présentes Conditions Générales de Vente EMAT 2010 ainsi qu'aux commandes et à leurs suites sera soumise à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de LYON, le droit français étant seul applicable.